

<http://pierre-alainmillet.fr/Le-reseau-de-chaleur-plateau-nord>



Conseil de métropole du 4 novembre 2019

Le réseau de chaleur plateau nord

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 4 novembre 2019

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération appelle deux remarques :

D'abord c'est le dernier réseau de chaleur dont nous renouvelons la gestion, et contrairement à nos demandes, il n'y aura pas d'expérience de gestion en régie pour acquérir une meilleure maîtrise de cette compétence, c'est dommage, même si il a été dit en commission que le tout petit réseau de la Tour de Salvigny pourrait faire l'objet d'une telle gestion en direct.

En tout cas, nous savons que l'enjeu citoyen premier de ces réseaux de chaleur, est l'appropriation par les habitants au quotidien, sur la qualité de service, l'entretien, la maintenance, la réaction aux pannes, la compréhension des factures. C'est un défi que la ville de Venissieux avait relevé jusqu'en 2017 et qui lui avait valu un prix.

Note deuxième remarque porte sur le record de 92% d'énergie renouvelable qui repose sur l'incinérateur, de la biomasse mais aussi du gaz dit vert. Les 15% de gaz vert sont en effet non pas du biogaz, mais bien du gaz fossile, sauf que le délégataire s'engage à compenser cete énergie fossile par la hat de certificat de biogaz. C'est encore un exemple de la marchandisation comme réponse aux enjeux écologiques. Il suffit donc d'acheter des certificats pour déconnecter les indicateurs de taux d'énergie renouvelable de la réalite physique. On brûlera bien du gaz fossile à Rillieux !

Ceux qui ont voté dans ce conseil un voeu dit de "désinvestissement fossile" ne devrait don pas voter cette délibération.

Is annoncent 92% d'ENR, mais avec 25% de gaz sous prétexte que le délégataire achète des "certificats verts" pourn compenser son gaz !!!!

2 min

Fontaines